



Paris, le 7 janvier 2020

Monsieur Olivier Dussopt

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics,
en charge de la Fonction publique

Monsieur Laurent Pietraszewski

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Santé et des Solidarités,
chargé des retraites

Messieurs les Secrétaire d'Etat,

Le 8 janvier, vous organisez une réunion dite de « lancement de la concertation relative à la prise en compte de la pénibilité et à la gestion des fins de carrière dans la Fonction publique ».

Pleinement inscrites dans la mobilisation pour le retrait du projet de réforme porté par le pouvoir exécutif, nos organisations syndicales majoritaires souhaitent avant tout vous rappeler leur opposition au régime universel par points que vous cherchez à imposer.

Ensuite, nous constatons une fois de plus que votre conception de la concertation est tout à fait particulière.

En effet, s'agissant de la reconnaissance de la pénibilité, nous avons appris dimanche par voie de presse que tout débat sur un certain nombre de critères était d'avance écarté par vos soins.

S'il demeurerait un doute, le voici levé : concerter à vos yeux, c'est exclusivement échanger sur les préconisations gouvernementales !

Il nous a cependant semblé important et utile de porter à nouveau à votre connaissance quelques éléments que nous portons ensemble de manière majoritaire.

Bien entendu, ces exigences unitaires ne constituent pas la totalité – loin s'en faut – des propositions que chacune de nos organisations continuera de développer dans les formes qu'elle jugera utiles.

D'abord, il faut rompre avec une contre-vérité : votre réforme ne permettra pas la reconnaissance de la pénibilité dans les trois versants de la Fonction publique.

La catégorie active, que vous souhaitez supprimer, constitue une reconnaissance historique et concrète de la pénibilité dans la Fonction publique.

Jusqu'en 2010 et aux premiers reculs sous la mandature de Nicolas Sarkozy, elle concernait plus d'1 million de salarié.e.s et permettait, au moins dans son principe, un départ anticipé à la retraite de 5 ans ou plus.

D'après vos propres projections, votre système permettrait à 250 000 fonctionnaires de bénéficier d'un départ anticipé de 2 ans pour 25 ans d'exposition !

Beau progrès en vérité, que celui qui consiste à priver des centaines de milliers d'agent.e.s de la reconnaissance de leurs métiers pénibles et/ou dangereux et, de surcroît, d'amputer de 3 ans ou plus la possibilité d'avancer leur départ à la retraite ...

A l'inverse de ces nouveaux reculs, nos organisations syndicales réclament le retrait du projet actuel, le maintien des catégories actives et l'ouverture d'une véritable négociation globale sur la pénibilité, sans limitation ni a priori.

Cette négociation doit permettre d'aboutir à une meilleure reconnaissance et prise en compte de la pénibilité dans la Fonction publique, ce qui ne serait que justice compte tenu de l'exigence des missions publiques dont les personnels ont la charge.

Nous estimons indispensable que les départs anticipés puissent avoir lieu au moins 5 ans avant l'âge légal et que les éléments permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein dans de telles conditions soient mis en place pour toutes et tous.

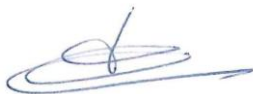
S'agissant de « la gestion des fins de carrière », formule dont le flou laisse au minimum circonspect, nos organisations réaffirment qu'elles demeurent résolument favorables au calcul de la retraite sur l'indice détenu pendant au moins les 6 derniers mois de son activité professionnelle. Le projet que vous défendez, messieurs les Secrétaires d'Etat, entrainera pour sa part des chutes vertigineuses des pensions perçues en étant assis sur l'ensemble d'une vie au travail.

De surcroît, rompre avec le principe des 6 derniers mois, c'est une nouvelle remise en cause de la Fonction publique de carrière et du Statut général.


En revanche, nos organisations sont disponibles s'il s'agit, par exemple, dans le cadre des régimes actuels, de négocier autour du rétablissement et de l'amélioration de la cessation progressive d'activité et du congé de fin d'activité pour les agent.e.s.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Secrétaires d'Etat, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie MAKARSKI
Présidente de la Fédération des
Services Publics CFE CGC



Le secrétaire Général
de l'UIAFP-FO
Christian GROLIER



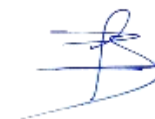
Le secrétaire Général
de la CGT Fonction Publique
Jean-Marc CANON



Le secrétaire Général
de la FSU
Benoit TESTE



Le Président
de la FA-FP
Pascal KESSLER



La Déléguée Générale
de SOLIDAIRES
Gaëlle MARTINEZ

